

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Révision des statuts de l'Université Laval : face à un refus de respecter la convention, le SPUL met en demeure l'Université

Québec, le 27 mars 2024 – Le comité exécutif du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) a transmis une lettre de mise en demeure à la secrétaire générale de l'Université Laval par suite de son refus catégorique d'appliquer au projet de révision des statuts de l'Université les modifications rendues nécessaires par la convention collective intervenue avec le SPUL. Cette lettre stipule notamment que :

... l'Université Laval est en demeure de sursoir immédiatement au processus d'adoption des statuts et de rencontrer les membres de l'exécutif du SPUL afin de collaborer à rendre les statuts conformes aux obligations prévues à la convention collective ce qui implique, minimalement, d'intégrer les changements qui se trouvent dans le document envoyé en août 2023.

Rappelons que la convention collective a été signée en mai 2023, à l'issue d'une grève de quatre semaines et demie des professeurs et professeures de l'Université Laval. L'un des gains significatifs alors obtenus par les membres du SPUL est la reconnaissance, dans la nouvelle convention, de la collégialité comme « principe fondamental de la vie universitaire », ce qui implique que « les professeures et professeurs sont au cœur de la gouvernance de l'université et participent démocratiquement aux décisions concernant ce que doit être l'Université au moment présent ainsi que dans l'avenir ». Ainsi, ils doivent être partie prenante à l'exercice de refonte des statuts afin de s'assurer, notamment, que les obligations contenues dans la convention collective soient respectées. Or, le SPUL a jusqu'ici été écarté du processus, de manière catégorique, en dépit des principes négociés et définis par la convention, qui découlent notamment de la définition de ce qu'exige la collégialité à l'Université Laval.

La secrétaire générale a transmis au SPUL son dernier projet de révision des statuts le 13 mars dernier. À la lecture de celui-ci, le SPUL a constaté l'absence de la presque totalité des modifications qui étaient exigées. Il note entre autres que la collégialité ne s'y trouve pas déclinée de manière à favoriser une participation démocratique des professeurs et des professeures à la gouvernance universitaire dans le maintien de sa mission d'intérêt général. Au contraire, la version des statuts proposée affaiblit leur rôle dans la prise de décision et revoit même les modes de fonctionnement des principales instances décisionnelles que sont le Conseil universitaire et le Conseil d'administration.

Lors d'une rencontre entre le comité exécutif du SPUL et la secrétaire générale, le 21 mars, les membres de l'exécutif ont proposé la mise en œuvre d'un mécanisme permettant de s'assurer que le projet de révision des statuts ne contrevienne pas à la convention collective du SPUL. Toutefois, plutôt que de transmettre une réponse à ce projet, la secrétaire générale a envoyé une déclaration à toute la communauté universitaire le lendemain.

Contrairement à ce qu'elle a affirmé dans cette communication, la secrétaire générale n'a ni consulté les professeurs et professeures, ni répondu aux exigences de leur convention collective d'arrimer les statuts aux principes de collégialité, de transparence et de participation démocratique. Le SPUL entreprend donc toutes les actions nécessaires, y compris juridiques, pour faire respecter la convention collective et la collégialité au sein de notre institution.

– 30 –

SOURCE : Marie-Hélène Parizeau, présidente
Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval